
RAMPES EMY BASIC-DEFILEMENT

Prioritaires Classe 2



IDENTIFICATION : GT-1172-RAM Indice A
CODE : 37924-00
06/10/2026
FRANÇAIS

SOMMAIRE

1.	AVANT-PROPOS	3
2.	INTRODUCTION	5
2.1.	OBJECTIF DE LA DOCUMENTATION	5
2.2.	DESCRIPTION TECHNIQUE	5
3.	COMPOSITION	6
4.	PRINCIPALES PARTICULARITES DES VARIANTES	7
4.1.	EMY BASIC PRIORITAIRE.....	7
4.2.	EMY DEFILEMENT	7
5.	IMPLANTATION DES MODULES ET CHEMINEMENT DES FAISCEAUX	8
6.	RAMPE EMY 1.2m.....	9
7.	MODULE DE COMMANDE	10
7.1.	BOITIER DE COMMANDE HANDY.....	10
7.2.	BOITIER DE COMMANDE	12
8.	SCHEMAS DE CABLAGE.....	13
8.1.	PRINCIPE DE REPARTITION DU CABLAGE	13
8.2.	CABLAGE DES ALIMENTATIONS	14
8.3.	CABLAGE RESEAU MULTIPLEXE CAN	15
8.4.	CORRESPONDANCE DES FILS DU FAISCEAU RESTANTS	15
8.5.	CABLAGE DES FONCTIONS AUXILIAIRES EXTERNES	16
8.5.1.	CABLAGE DES FEUX DE PENETRATION	16
8.5.2.	CABLAGE « + » APRES CONTACT (+APC)	16
8.5.3.	CABLAGE OPTION FREIN A MAIN	17
8.5.4.	CABLAGE OPTION PEDALE CHEF D'AGRES	17
8.5.1.	CABLAGE KLAXON.....	18

1. AVANT-PROPOS

LIMITES DE LA RESPONSABILITE

Les produits STANDBY-FRANCE ont été élaborés en tenant compte des normes et des réglementations en vigueur. Les informations rassemblées dans les documentations techniques prennent en compte l'état de la technique ainsi que les connaissances et expériences accumulées depuis de nombreuses années. Cependant, STANDBY-FRANCE décline toute responsabilité en cas de :

- Non-respect des informations fournies par la documentation du produit.
- Utilisation non conforme du produit.
- Installation et mise en œuvre des produits effectuées par des personnels non qualifiés.
- Modifications effectuées de la propre autorité de l'utilisateur ou de l'exploitant.
- Modifications techniques non soumises et approuvées par STANDBY-FRANCE.
- Utilisation de pièces de rechange non homologuées par STANDBY-FRANCE

NOTA : LES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES DU DOCUMENT NE SONT PAS CONTRACTUELLES.

RESPONSABILITES DE L'INSTALLATEUR

L'installation de l'équipement sur un véhicule est de la seule charge et de la seule responsabilité de l'installateur.



Seuls les personnels en charge de l'installation sont autorisés à pénétrer dans la zone de travail.

L'installateur définit les moyens et matériels adéquates à la situation afin de livrer une installation complète raccordée et posée selon les règles de l'art.



Seul le personnel informé ou qualifié est en mesure d'effectuer tout ou partie de l'installation du matériel.

Personnel informé : Sous la tutelle de l'installateur, personne informée de la tâche à effectuer et des potentiels dangers qui en sont associés.

Personnel qualifié : Sous la tutelle de l'installateur, personne qui par ses connaissances, sa formation et son expérience est en mesure de réaliser l'installation en reconnaissant et en évitant les potentiels dangers de l'opération.



L'installation doit être effectuée avec les moyens d'accès et les plateformes de travail adaptées.



Ne jamais regarder fixement les feux.



Le port des EPI associés est obligatoire. (Chaussures de sécurité, casque, gants de manutention)

STANDBY-FRANCE se dégage de toute responsabilité concernant les défaillances pouvant survenir de la définition du système de pose, des éventuels renforts, des percages pavillons, de l'état et de la qualité des surfaces de pose, de l'utilisation des points d'ancrages constructeur et de la définition d'alimentation et protection du système sur la source d'énergie du véhicule.

RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR ET DE L'EXPLOITANT

Les produits STANDBY-FRANCE sont des équipements professionnels qui doivent être utilisés à cette seule fin. Leur mise en œuvre est soumise aux obligations légales en termes de sécurité du travail vis-à-vis desquelles l'exploitant doit se soumettre. Il en va des prescriptions de sécurité et de prévention des accidents aussi bien que des règles de protection de l'environnement. L'utilisation de ces équipements de la route est soumise au respect des règles définie par le code de la route.

Obligation de l'exploitant :

- Se tenir informé de la réglementation en vigueur concernant la sécurité du travail
- Effectuer une analyse des risques quant aux conditions spéciales de travail sur le lieu d'intervention
- Adapter la formation des utilisateurs aux réglementations, normes et conditions d'utilisation
- Contrôler régulièrement lors de l'utilisation des équipements, l'adéquation des règles de mise-en- œuvre aux règles et normes de sécurité en vigueur
- S'assurer que les opérateurs ont pris connaissance et compris le manuel utilisateur de l'équipement.
- S'assurer que les utilisateurs soient régulièrement formés à l'utilisation et informés des dangers associés à la mise en œuvre de l'équipement.
- Mettre à disposition des personnels les équipements de protection associés à l'intervention et s'assurer de leur utilisation.

Il est de la responsabilité de l'exploitant :

- D'assurer la maintenance curative et préventive des équipements
- De s'assurer que les dispositifs de sécurité soient contrôlés régulièrement

2. INTRODUCTION

2.1. OBJECTIF DE LA DOCUMENTATION

L'objectif de la documentation technique est de fournir un **guide clair et complet** pour l'installation des rampes de signalisation et de leurs accessoires. Cette documentation a pour but de garantir une installation **correcte et sécurisée** de l'équipement sur les véhicules d'intervention. Plus spécifiquement, la documentation vise à :

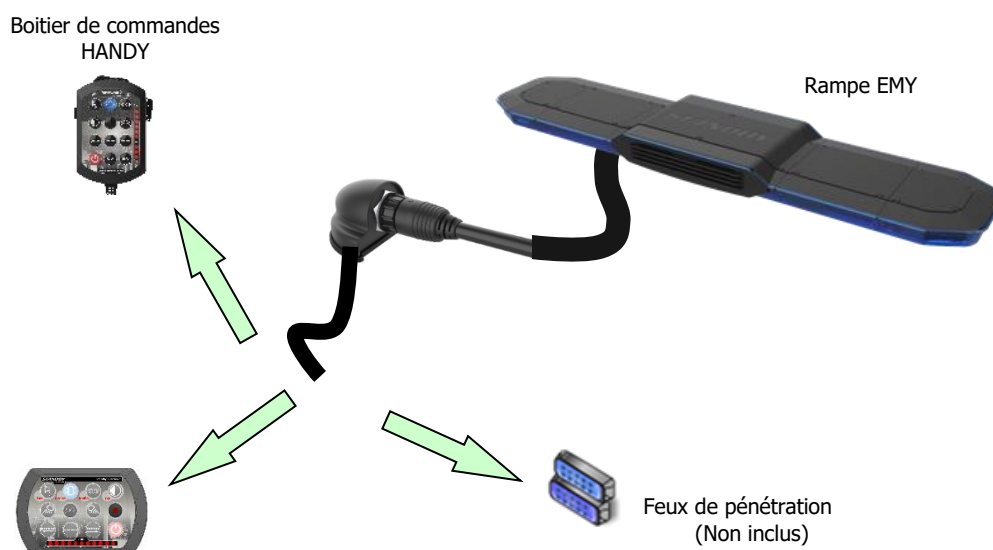
- **Guider l'installateur** à travers toutes les étapes nécessaires à la mise en place de l'équipement, en détaillant les procédures et les précautions à prendre.
- Fournir **toutes les informations techniques** indispensables à la mise en œuvre et au fonctionnement correct de la rampe, de ses options et de ses accessoires.
- Permettre une installation conforme aux normes et réglementations en vigueur.
- **Inform**er sur les responsabilités de l'installateur et de l'exploitant, en soulignant l'importance de respecter les consignes de sécurité et d'utiliser l'équipement conformément à sa destination.
- **Faciliter la compréhension du fonctionnement** de l'équipement et de ses différentes options.
- Assurer la **maintenance** curative et préventive des équipements, ainsi que le contrôle régulier des dispositifs de sécurité.
- **Fournir un support technique** en cas de besoin, en incluant les coordonnées du service client.

2.2. DESCRIPTION TECHNIQUE

La rampe EMY 1.2m (12 volts uniquement) est associée à un boîtier de commandes HANDY. La rampe EMY est en charge :

De la gestion électrique des alimentations (radio, ...) ajoutées au véhicule de base

- Du balisage et de la signalisation lumineuse et sonore du véhicule



3. COMPOSITION

▪ Un boîtier de commandes HANDY (37672) si option	
▪ Un boîtier de commande (37669) si option	
▪ SUPPORT rotule articulé (20867) Si option boîtier de commande	
▪ Un support étui HANDY pour tableau de bord (33732) si option Handy	
▪ Interface tableau de bord (28478)	
▪ Module I (27072) si option boîtier de commande	
▪ Un bus de communication 5m. (26596) si option boîtier de commande	
▪ Rampe EMY 1,2m	
▪ Faisceau véhicule avec prise de toit (36476-00)	
▪ Kit Fusible (non fourni) (23956)	

4. PRINCIPALES PARTICULARITES DES VARIANTES

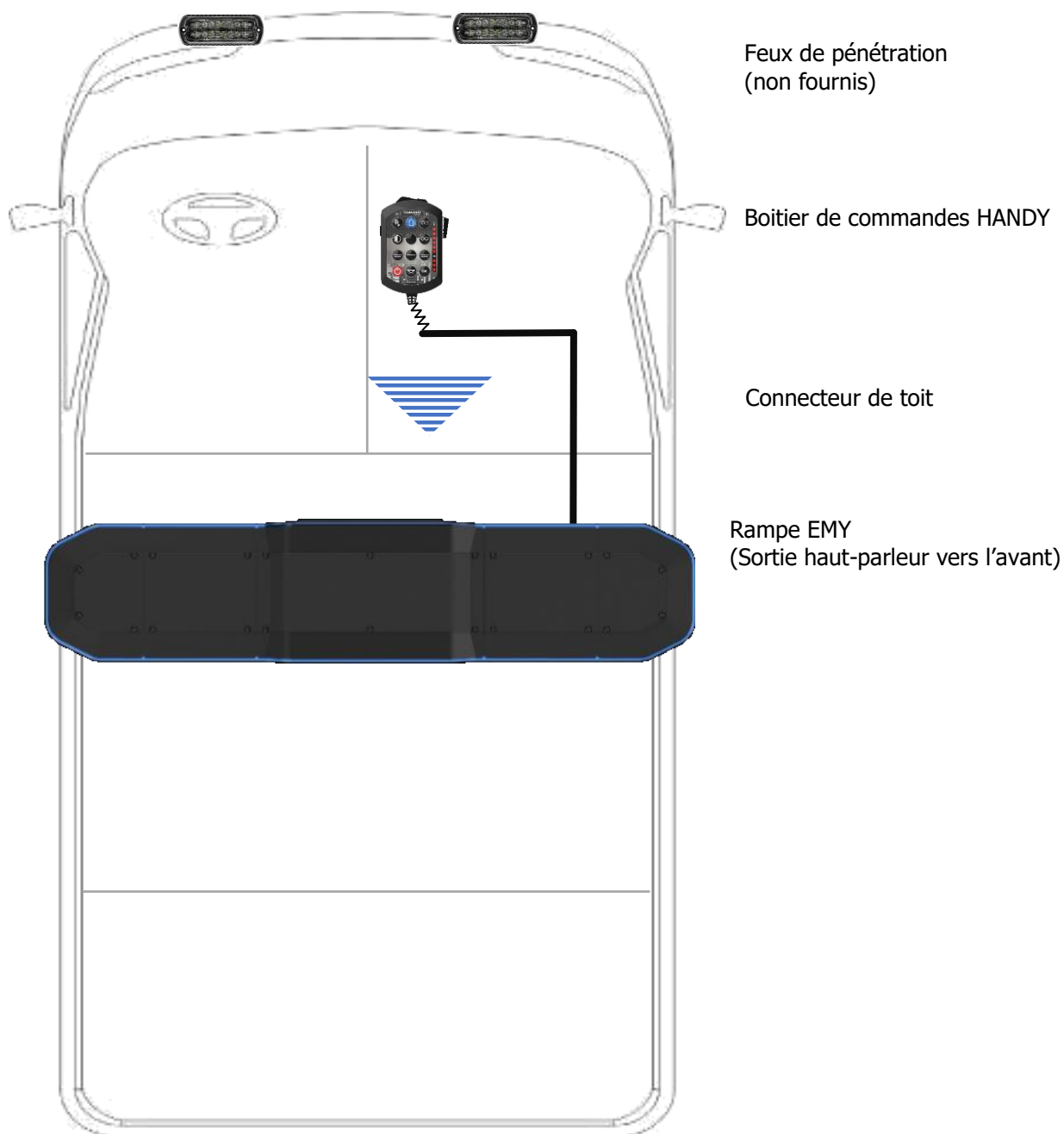
4.1. EMY BASIC PRIORITAIRE



4.2. EMY DEFILEMENT

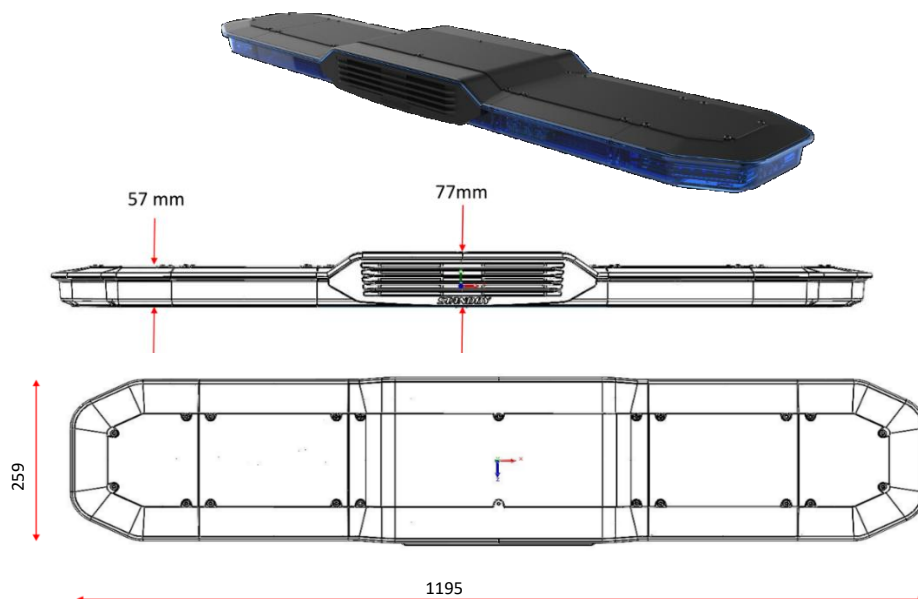


5. IMPLANTATION DES MODULES ET CHEMINEMENT DES FAISCEAUX



6. RAMPE EMY 1.2m

Poids : 8kg



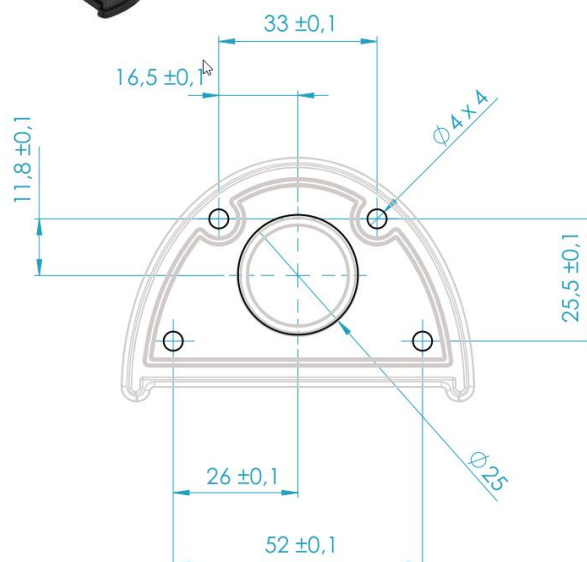
Composition de la rampe :

- 4 corner bleus classe 2 (feux d'angle) & 4 feux de renfort avant
- 1 x HP-60W & pavillon trompe intégrés
- 5 feux de balisage et d'alerte orange
- 2 projecteurs (droite & gauche) si option
- 2 projecteurs (Avant) si option

Connecteurs de toit (13 points) :



Gabarit de perçage de l'embase (mm) :



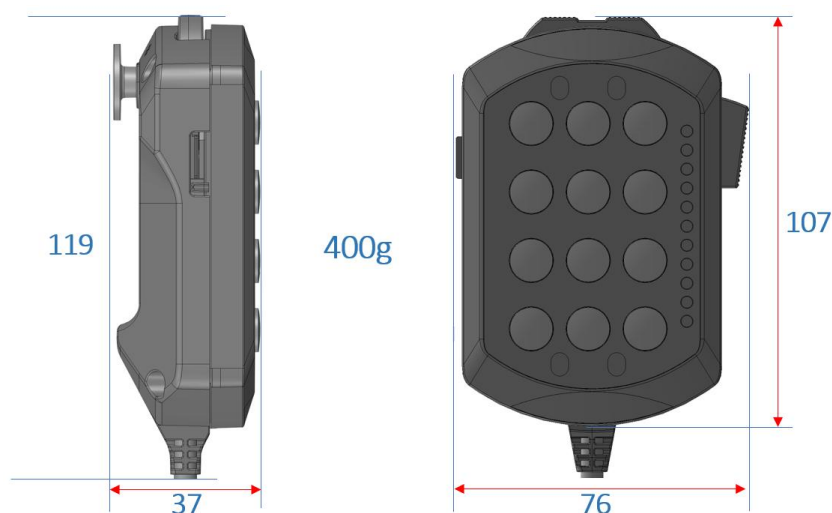
Couple de serrage des vis (x4) des fixations de l'embase sur le toit : 3 N.m max

**POUR L'INSTALLATION MECANIQUE SUR LE VEHICULE
SE REFERER A LA DOCUMENTATION DES FIXATIONS**

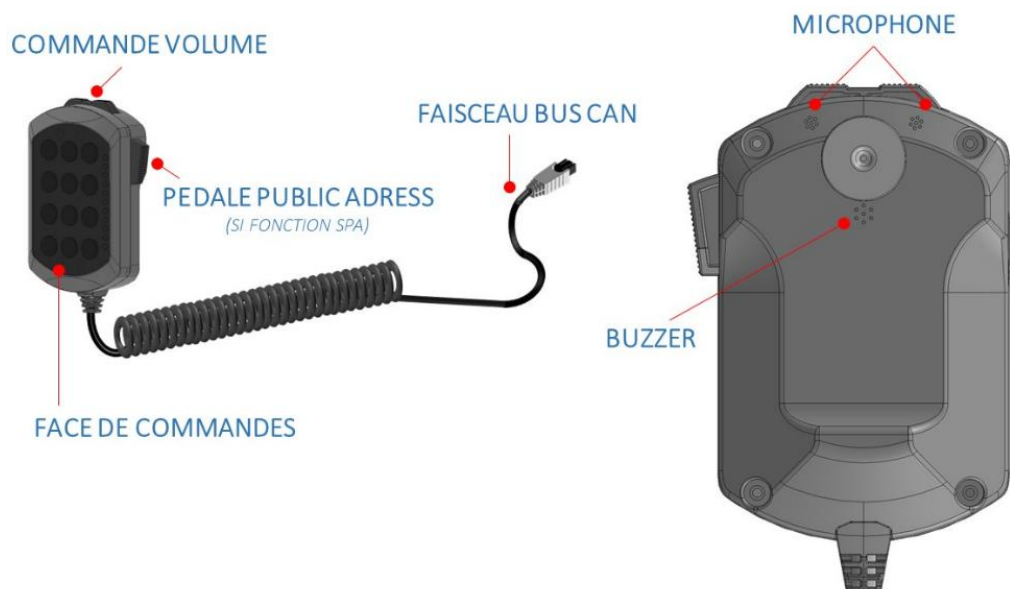
7. MODULE DE COMMANDE

7.1. BOITIER DE COMMANDE HANDY

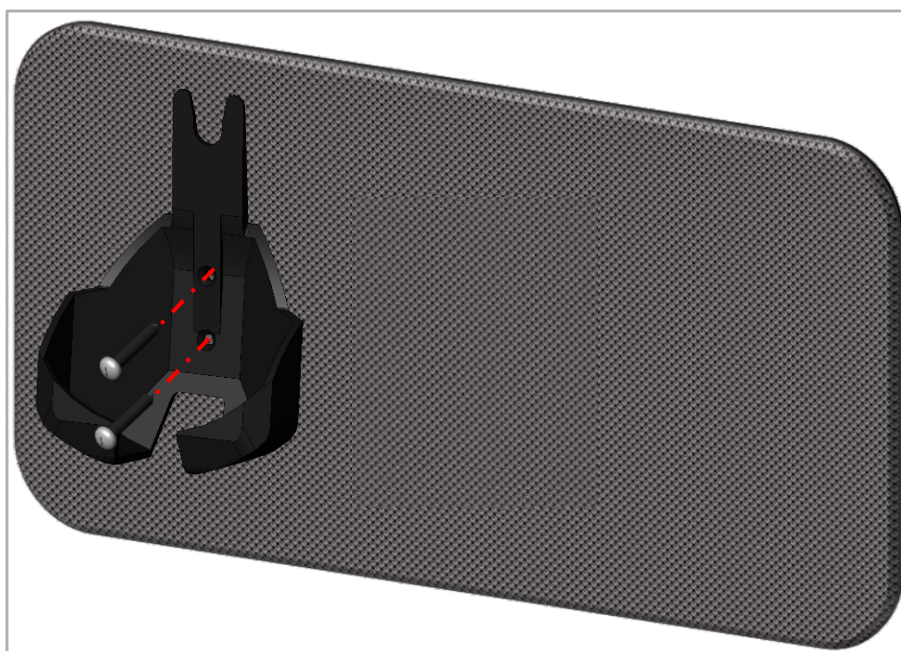
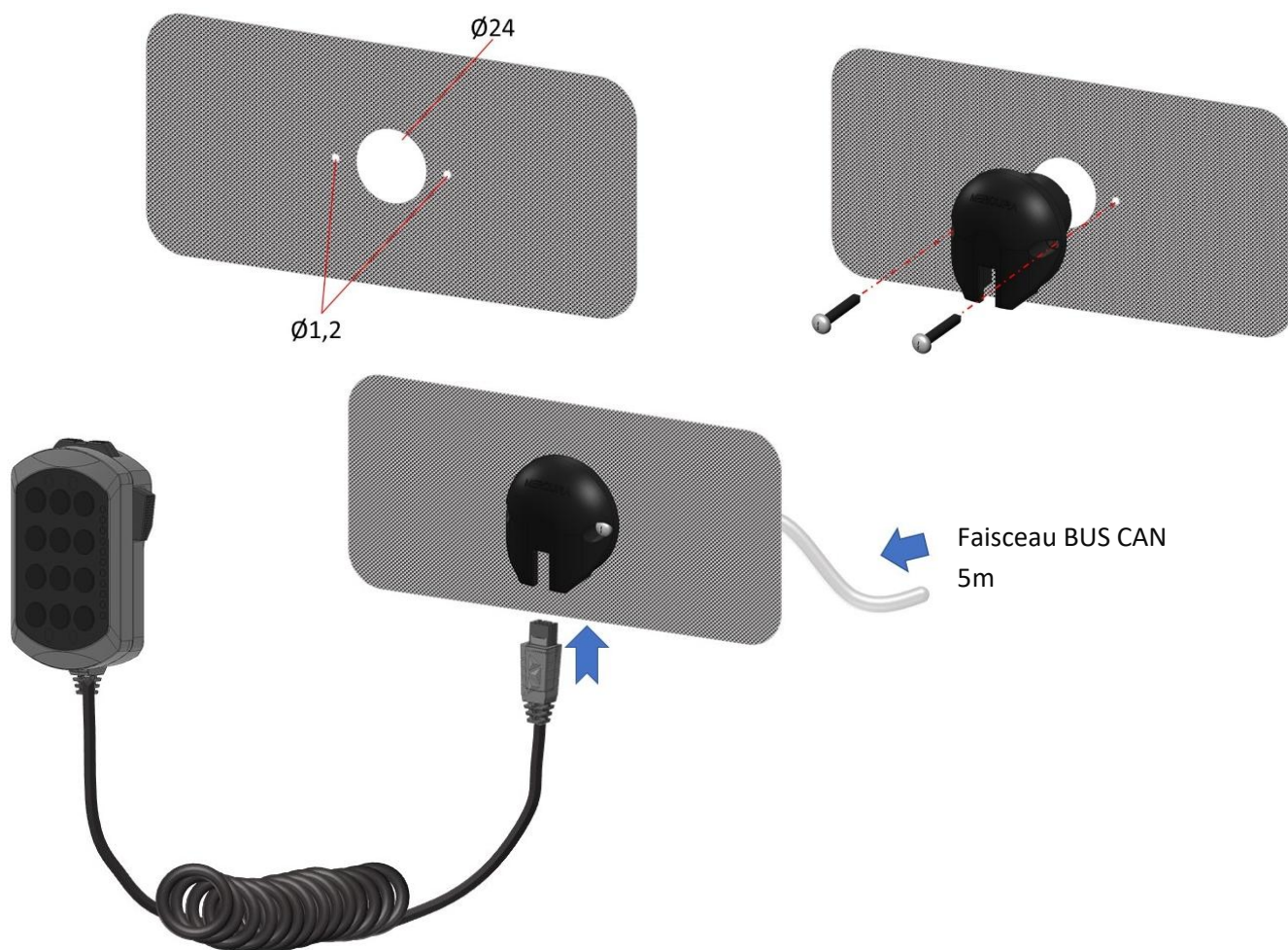
Le boîtier de commande Handy CAN est une interface de contrôle/commande qui permet de piloter les différents blocs et interfaces présents sur le réseau CAN Standby.



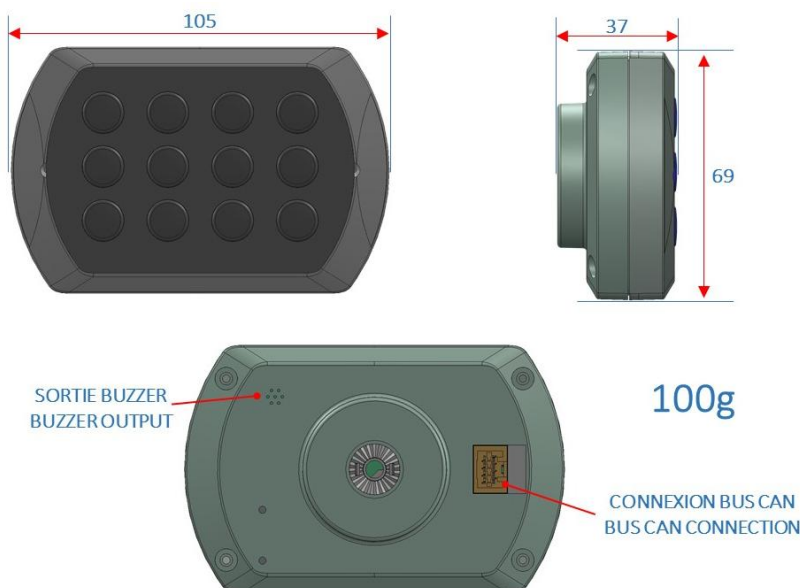
- Alimentation 12 V via BUS CAN
- Consommation minimum 40 mA
- Consommation maximum : 160 mA
- Température de fonctionnement de -40°C à +85°C
- Homologation R10 N° "E2*10R03*11026
- CISPR25 (2008) : CLASSE 5 en rayonné ; CLASSE 5 en conduction
- IP42 selon NF EN 60529
- IK08 selon NF EN 50102



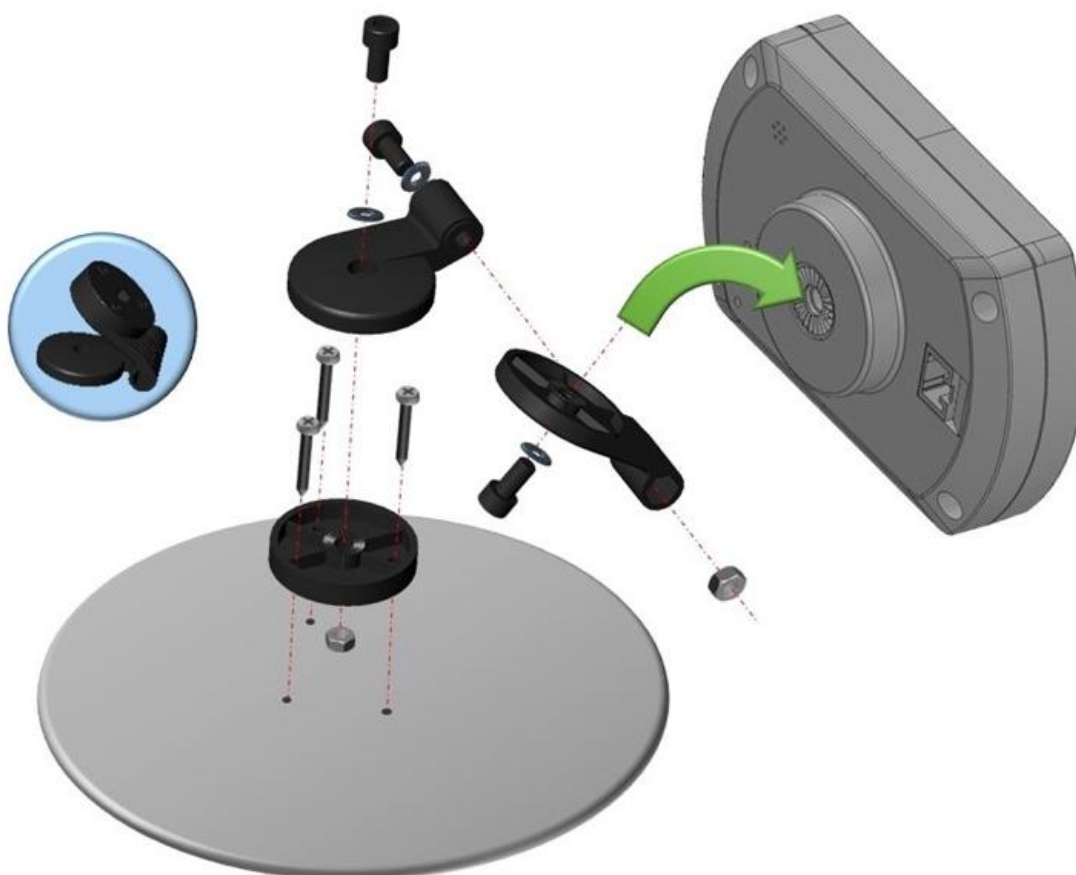
- Marquage « E » Règlement R10 n° "E2*10R03*11026
- CISPR25 (2008) : classe 5 en rayonné ; classe 5 en conduit



7.2. BOITIER DE COMMANDE

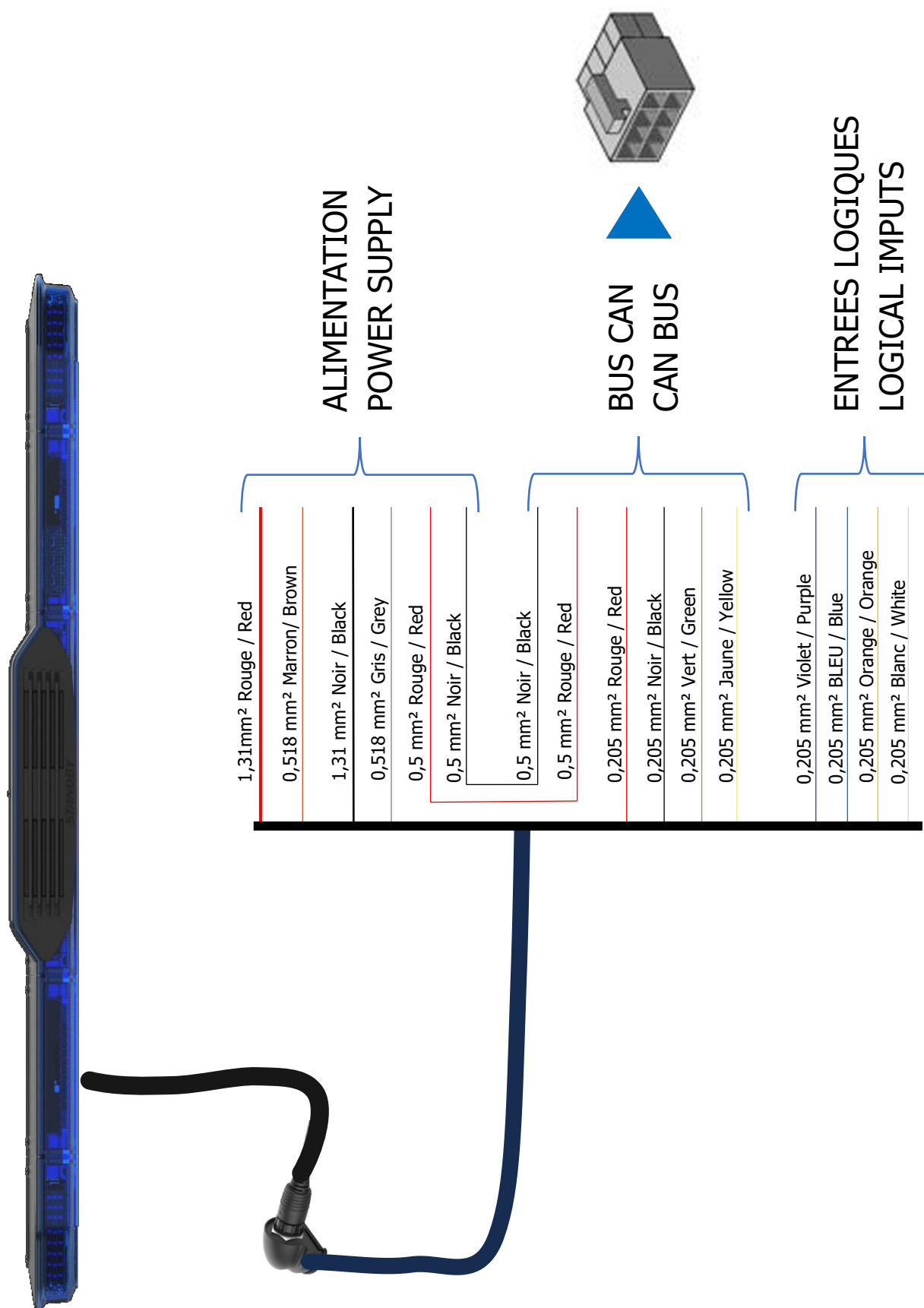


- Alimentation 12 v via bus can
- Consommation minimum 40 mA
- Consommation maximum : 160 mA
- Température de fonctionnement de -40°C à +85°C
- Homologation r10 n° "E2*10R03*11026
- CISPR25 (2008) : classe 5 en rayonne ; classe 5 en conduction
- IP42 selon NF en 60529
- IK08 selon NF en 50102

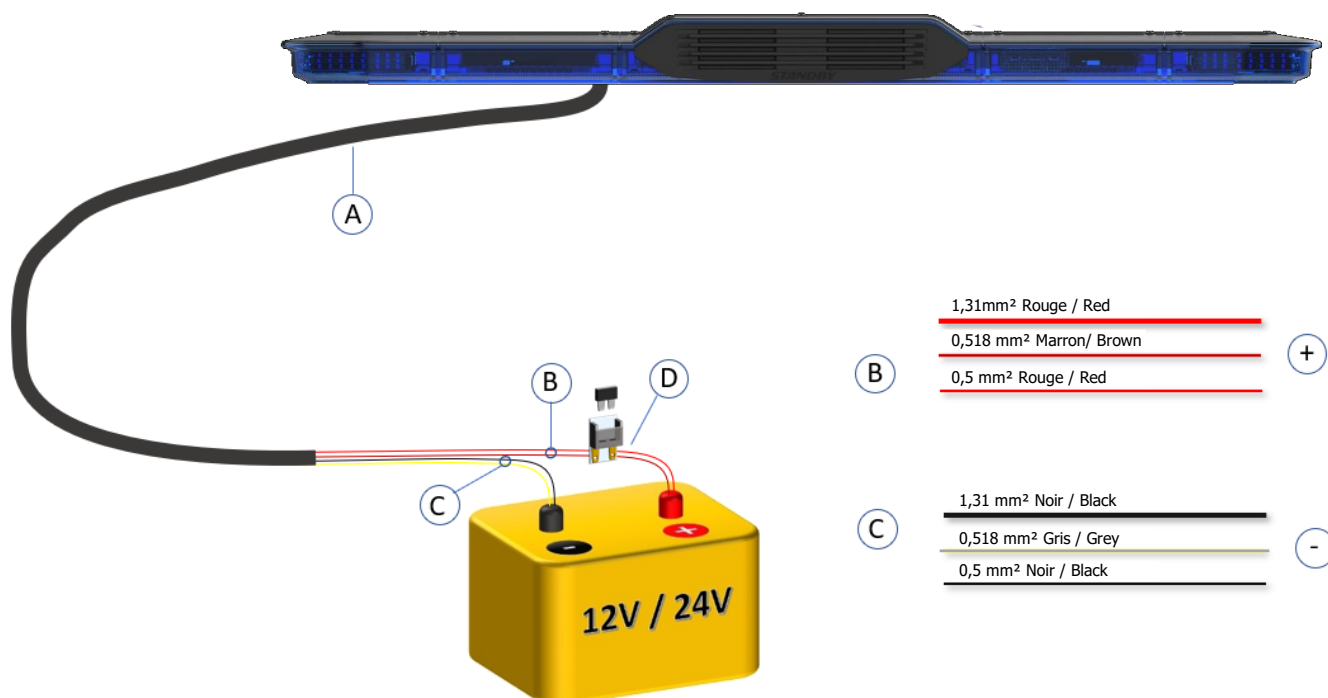


8. SCHEMAS DE CABLAGE

8.1. PRINCIPE DE REPARTITION DU CABLAGE

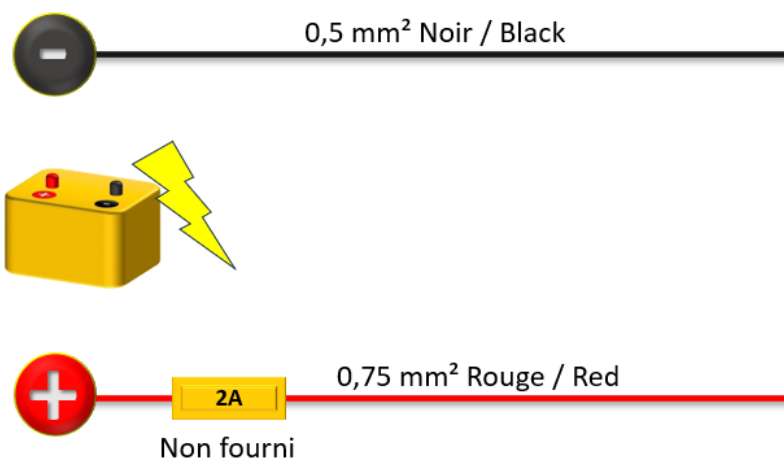


8.2. CABLAGE DES ALIMENTATIONS



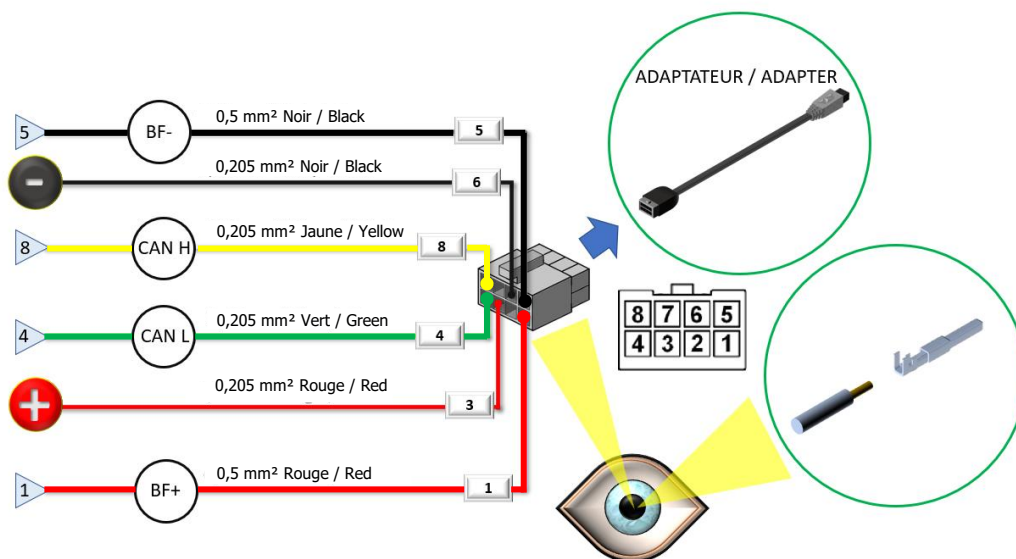
- A. FAISCEAU PLAT
 B. FILS « + » BATTERIE
 C. FILS « - » BATTERIE
 D. KIT FUSIBLE 15 A Référence 35652 (NON FOURNI)

!
LES FILS D'ALIMENTATION FAÇADE (ROUGE ET NOIR 0.5mm²) SONT PRELEVES A PARTIR D'UNE ALIMENTATION BATTERIE VEHICULE.
CETTE ALIMENTATION EST DE 1A MAXIMUM ET DOIT ETRE PROTEGEE PAR UN FUSIBLE DE 2A (NON FOURNI) SUR LE FIL ROUGE.



8.3. CABLAGE RESEAU MULTIPLEXE CAN

CABLAGE DU CONNECTEUR 8 VOIES : ALIMENTATION FAÇADE – CAN H & CAN L – AUDIO BF



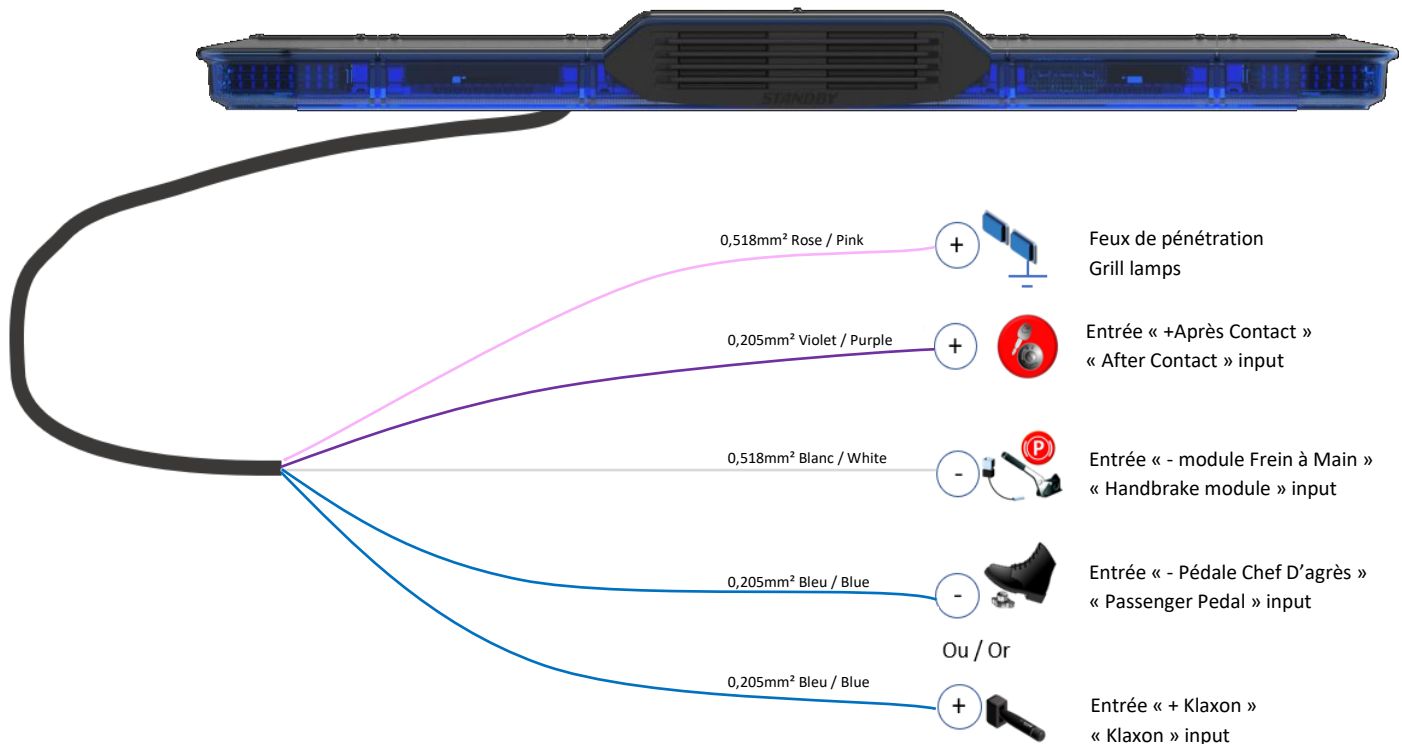
8.4. CORRESPONDANCE DES FILS DU FAISCEAU RESTANTS

Couleur	Désignation	Section (mm²)
Rose	Feux P	0.518
Blanc	Frein à main	0.518
Bleu	Klaxon	0.205
Violet	+APC	0.205
Bleu	Pédale chef d'agrée	0.205



8.5. CABLAGE DES FONCTIONS AUXILIAIRES EXTERNES

8.5.1. CABLAGE DES FEUX DE PENETRATION

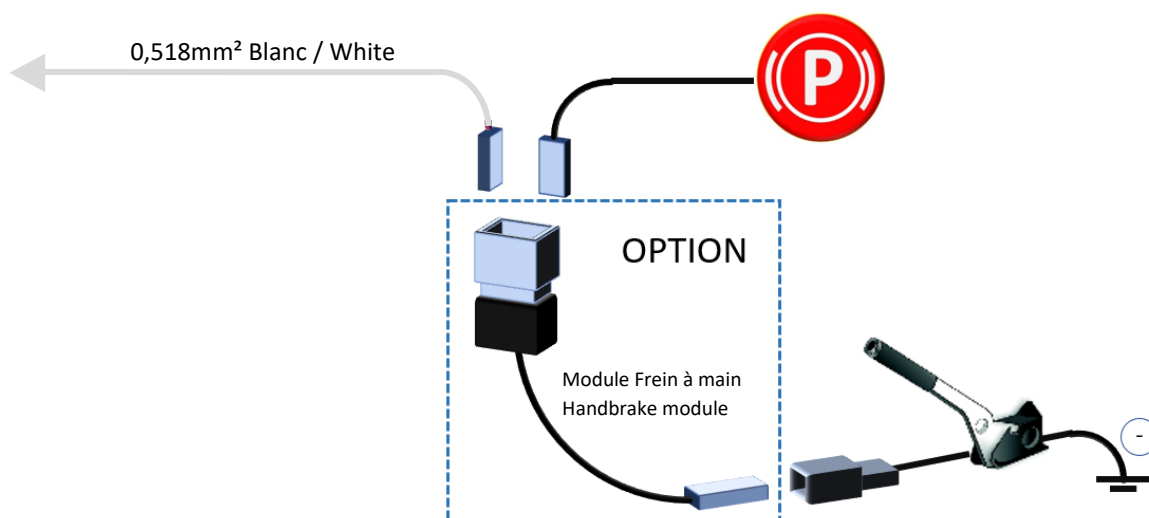


8.5.2. CABLAGE « + » APRES CONTACT (+APC)



L'information « +APC » est une information « + BATTERIE » permettant de réveiller le système lorsque le contact du véhicule est alimenté.
Lorsque la clé du véhicule est retirée, l'information disparaît et une temporisation de 3h00 est déclenchée avant l'arrêt complet du système.

8.5.3. CABLAGE OPTION FREIN A MAIN



L'information frein à main serré est prélevée à travers un module frein à main qui permet d'envoyer une information de mise à la masse à la rampe lorsque le frein à main est serré sans perturber le circuit du voyant « Frein à Main » tableau de bord.

Le câblage de cette fonction permet d'arrêter les feux de pénétration et la sirène lorsque l'ensemble de la signalisation est actif.

Au desserrage du frein à main lorsque la fonction gyrophare bleu est active, seuls les feux de pénétration sont activés.

8.5.4. CABLAGE OPTION PEDALE CHEF D'AGRES

ATTENTION
SI CETTE OPTION EST CHOISIE NE JAMAIS CABLER L'OPTION KLAXON AU
RISQUE DE DETERIORER L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU VEHICULE



L'information envoyée est une mise à la masse lorsque la pédale chef d'agrès est enfoncée.

Cette fonction permet de déclencher la signalisation bleue et sonore.

Au relâchement de la pédale chef d'agrès, seule la sirène s'arrête.

8.5.1. CABLAGE KLAXON

ATTENTION
SI CETTE OPTION EST CHOISIE NE JAMAIS CABLER L'OPTION PEDALE
CHEF D'AGRES AU RISQUE DE DETERIORER L'INSTALLATION ELECTRIQUE
DU VEHICULE



Il s'agit de prélever le signal « + BATTERIE » issue de la commande de l'après-contact du comodo klaxon.

Lorsque la signalisation bleue est active, un appui sur le klaxon déclenche la sirène. Un second appui arrête la sirène.

SERVICE CLIENTS

Pour toute information technique, le SERVICE CLIENTS STANDBY-FRANCE est à votre disposition :

- Site Internet : <https://standbygroup.com/fr> rubrique Support
- Email : support-fr@standbygroup.com
- Numéro de téléphone : +33 (0)2.54.702.702

Notre service est disponible du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi jusqu'à 16h)

Dans une stratégie d'amélioration permanente, nos collaborateurs sont à votre écoute quant à vos remarques concernant l'installation et de nos matériels.